

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2020**

Délibération
n° 2020.02.069

**Festival Mars en
Braconne 2020 :
approbation des tarifs
et partenariats**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2020**

Secrétaire de séance : Jeanne FILLOUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.069**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

FESTIVAL MARS EN BRACONNE 2020 : APPROBATION DES TARIFS ET PARTENARIATS

La 17ème édition du festival pluridisciplinaire et itinérant « Mars en Braconne » se tiendra du 11 au 29 mars 2020.

Dans le cadre de sa programmation tout public, cet évènement se déroulera sur les communes d'Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Gond-Pontouvre, Jauldes, La Couronne, Marsac, Mouthiers-sur-Boëme, Ruelle-sur-Touvre, Soyaux, Voeuil-et-Giget et Vindelle.

Dans le cadre du festival, des actions à destination du jeune public sont également mises en place en amont de la programmation tout public, en lien avec le service Enfance Jeunesse, du 27 février au 5 mars 2020.

La programmation pluridisciplinaire de l'édition 2020 invite le grand public à la découverte de différents genres artistiques.

Les tarifs proposés (annexe 1) sont échelonnés selon trois niveaux :

Le plein tarif, 15 € ou 10 € selon les spectacles, correspond aux entrées des spectateurs ne bénéficiant d'aucune réduction :

- plus de 18 ans ;
- actifs.

Le tarif réduit, 10 € ou 5 € selon les spectacles, est applicable aux spectateurs suivants :

- jeunes de 12 à 18 ans ;
- étudiants ;
- demandeurs d'emploi.

Le tarif exonéré est applicable aux spectateurs suivants :

- bénéficiant d'une invitation ;
- enfants de moins de 12 ans.

Un tarif unique est prévu pour la soirée de clôture du 28 mars à Balzac.

Par ailleurs, un partenariat avec la librairie Cosmopolite est proposé pour cette édition 2020. GrandAngoulême propose de confier à la librairie Cosmopolite la vente des billets des spectacles payants suivants, en amont du festival, soit du 10 février au 29 mars 2020 :

- *David Sire*, le 13 mars à Voeuil-et-Giget
- *Croque-morts chanteurs*, le 15 mars à Jauldes
- *Walter, mon ami un peu étrange*, le 16 mars à Brie
- *Noire*, le 17 mars à Asnières-sur-Nouère
- *Bakéké*, le 18 mars à Marsac
- *Hakanai*, le 19 mars à Mouthiers-sur-Boëme
- *La petite histoire qui va te faire flipper sa race*, le 22 mars à Jauldes
- *A table, chez nous, on ne parlait pas*, le 23 mars à Balzac
- *Baltringue*, le 25 mars à Champniers
- *Evidences Inconnues*, le 29 mars à Champniers

A cet effet, en application de l'article L1611-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un mandat doit être établi par voie de convention écrite soumise à l'avis conforme du comptable public en vue d'assurer l'encaissement au nom et pour le compte de la collectivité territoriale ou de l'établissement public mandant, du produit des droits d'accès aux différents spectacles.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 6 février 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER la grille tarifaire du 17^{ème} festival de Mars en Braconne ;

D'APPROUVER les partenariats avec la librairie Cosmopolite, la Nef, le Conservatoire Gabriel Fauré, la commune de Ruelle-sur-Touvre, la commune de La Couronne, la commune de Soyaux et le comité des fêtes de Balzac ;

D'APPROUVER la convention de mandat avec la librairie Cosmopolite pour l'encaissement du produit des recettes de billetterie du Festival Mars en Braconne ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 février 2020	<u>Affiché le :</u> 21 février 2020

Annexe 1. Programmation et grille tarifaire du 17^{ème} festival Mars en Braconné :

Date	Horaire	Lieu	Spectacle	Cie	Genre	Tarifs
11-mars	10h30 16h	L'Alpha	Toilci & Moilà	Cie La Bicaudale	Jeune-Public	Gratuit
11-mars	20h30	Théâtre Jean Ferrat de Ruelle-s/Touvre	Von Pourquery & Matthis Pascaud		Musique	15€/10€ Billetterie La Nef
13-mars	20h30	Salle des fêtes Voeuil-et-Giget	Avec	David Sire	Musique	10€/5€
14-mars	17h30	Salle des Fins Bois Vindelle	Djazia Satour + Kolinga		Musique	Gratuit
15-mars	17h	Salle des fêtes Jauldes	Croque-morts chanteurs	Firmin & Hector	Musique	10€/5€
16-mars		Salle des fêtes Jauldes	Croque-morts chanteurs	Firmin & Hector	Jeune-public	Réservé scolaires - gratuit
16-mars	20h30	Salle des fêtes Brie	Walter mon ami 1 peu étrange	meilleur des mondes	Théâtre	10€/5€
17-mars	20h30	Salle des fêtes Asnières-sur-Nouère	Noire	Tania de Montaigne	Théâtre	10€/5€
18-mars	15h30	Salle des fêtes Marsac	Bakéké	Fabrizio Rosselli	Cirque	Réservé ALSH - gratuit
18-mars	20h30	Salle des fêtes Marsac	Bakéké	Fabrizio Rosselli	Cirque	10€/5€
19-mars 20-mars	10h 14h	Salle des Fins Bois Vindelle	Bonobo	Cie Fracas	Jeune-public	Réservé scolaires - Gratuit
19-mars	20h30	Salle des fêtes Mouthiers-sur-Boëme	Hakanai	Adrien M & Claire B	Danse	10€/5€
20-mars	10h 14h	Salle des fêtes Marsac	4 saisons du conservatoire		Musique	Réservé scolaires - Gratuit
20-mars	20h30	Salle des fêtes Gond-Pontouvre	Le Projet Schinéar		Musique	Gratuit
21-mars	20h30	Salle des fêtes Marsac	4 saisons du conservatoire		Musique	5€ Billetterie Conservatoire
22-mars	10h30	Salle des fêtes Brie	Bonjour Le monde		Cinéma	Gratuit
22-mars	17h	Salle des fêtes Jauldes	La petite histoire qui va te faire flipper ta race (tellement qu'elle fait peur)	Typhus Bronx	Clown	10€/5€
23 mars 24 mars	9h15 10h45	Salle des fêtes D'Asnières-Sur-Nouère	Sous La Neige	Cie Bestioles	Jeune-Public	Réservé scolaires - gratuit
23-mars	19h30	Salle des fêtes Balzac	A table, chez nous, on ne parlait pas	Théâtre Irruptionnel	Théâtre	10€/5€

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

25-mars	20h30	Esplanade de la salle des fêtes Champniers	Baltringue	Cirque Plein d'air	Cirque	10€/5€
26-mars	19h30	Espace Matisse Soyaux	Lhomé		Musique	8€/4€ Billetterie Soyaux
26-mars	20h30	Jimkana Bar	Forest Pooky + Seb Radix		Musique	Gratuit
27-mars	20h30	Théâtre de La Couronne	Glaucos	Avec régisseur La Couronne	Danse	8€/4€ Billetterie La Couronne
28-mars	22h	Salle des fêtes Balzac	Gabacho Maroc		Musique	20€ Billetterie Comité des fêtes de Balzac
29-mars	17h	Salle des fêtes Champniers	Evidences Inconnues	Cie Rode Boom	Magie	10€/5€

**Convention GrandAngoulême / Librairie Cosmopolite
Gestion de la billetterie festival Mars en Braconne 2020
Mandat au sens de l'article L 1611-7-1**

Entre

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, sise 25 Boulevard Besson Bey - 16023 ANGOULEME CEDEX, représentée par son Président, Jean-François DAURE
Ci-après dénommée « GrandAngoulême »

Et

La Librairie Cosmopolite Angoulême, sise 4 rue de la place du Champ de Mars, 16000 ANGOULEME,
représentée par son directeur Pascal DULONDEL
Ci-après dénommée « librairie Cosmopolite »

Vu le code général des collectivités territoriales, en application de l'article L1611-7-1.

Etant préalablement énoncé que :

La 17ème édition du festival « Mars en Braconne » qui se tiendra du 11 au 29 mars 2020 sera portée par GrandAngoulême.

Cet évènement se déroulera sur les communes d'Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Gond-Pontouvre, Jauldes, La Couronne, Marsac, Ruelle-sur-Touvre, Soyaux, Voeuil-et-Giget, Mouthiers-sur-Boëme et Vindelle dans le cadre de sa programmation.

GrandAngoulême entend confier à la librairie Cosmopolite la vente des billets des spectacles payants suivants :

Date	Horaire	Lieu	Spectacle	Cie	Plein Tarif	Tarif réduit
13-mars	20h30	Salle des fêtes Voeuil-et-Giget	Avec	David Sire	10€	5€
15-mars	17h	Salle des fêtes Jauldes	Croque-morts chanteurs	Firmin & Hector	10€	5€
16-mars	20h30	Salle des fêtes Brie	Walter mon ami 1 peu étrange	meilleur des mondes	10€	5€
17-mars	20h30	Salle des fêtes Asnières-sur-Nouère	Noire	Tania de Montaigne	10€	5€
18-mars	20h30	Salle des fêtes Marsac	Bakéké	Fabrizio Rosselli	10€	5€

19-mars	20h30	Salle des fêtes Mouthiers-sur-Boëme	Hakanai	Adrien M & Claire B	10€	5€
22-mars	17h	Salle des fêtes Jauldes	La petite histoire qui va te faire flipper ta race (tellement qu'elle fait peur)	Typhus Bronx	10€	5€
23-mars	19h30	Salle des fêtes Balzac	A table, chez nous, on ne parlait pas	Théâtre irruptionnel	10€	5€
25-mars	20h30	Esplanade de la salle des fêtes Champniers	Baltringue	Cirque Plein d'air	10€	5€
29-mars	17h	Salle des fêtes Champniers	Evidences Inconnues	Cie Rode Boom	10€	5€

A cet effet, en application de l'article L1611-7-1 du CGCT, un mandat doit être établi par voie de convention écrite soumise à l'avis conforme du comptable public. Afin de répondre aux conditions légales, un titre spécifique du projet de convention ci-joint est dédié aux conditions et modalités de ce mandat.

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer :

- Les modalités administratives, techniques et financières de la gestion de la billetterie du festival Mars en Braconne 2020 entre le 10 février et le 29 mars sur les spectacles sus-cités ;
- les conditions et les modalités du mandat confié par GrandAngoulême à la librairie Cosmopolite en vue du recouvrement par celle-ci des recettes de billetterie liées au festival Mars en Braconne 2020 pour le compte de GrandAngoulême.

Article 2 : descriptif de la tarification et de la billetterie

1- la tarification

Une tarification échelonnée est proposée selon deux niveaux : tarif plein, tarif réduit.

Le plein tarif correspond aux entrées des spectateurs ne bénéficiant d'aucune réduction :

- plus de 18 ans ;
- actifs.

Le tarif réduit est applicable aux spectateurs suivants :

- jeunes de 12 à 18 ans ;
- étudiants ;
- demandeurs d'emploi.

2- les billets

Les billets seront composés de 3 parties :

- une partie « souche » non détachable

- une partie billet « contrôle » détachable
- une partie billet « spectacle » détachable

Sur chaque partie sera inscrit la mention du spectacle, la date, l'horaire, le lieu, la tarification et une numérotation.

L'acheteur après règlement se verra remettre son billet (partie billet contrôle et spectacle) qu'il devra présenter à l'entrée du spectacle.

Article 3 : Obligation de La Librairie Cosmopolite

La Librairie Cosmopolite assurera la vente des billets des spectacles à titre gracieux et en assurera l'encaissement du produit des recettes de la billetterie mise à disposition par GrandAngoulême, tels qu'adoptés par délibération du Conseil Communautaire, dans le strict respect du mandat qui lui est confié par GrandAngoulême.

La librairie restituera au plus tard le 6 avril 2020 l'ensemble des recettes ainsi que les souches et billets invendus qu'il adressera au comptable de GrandAngoulême, à la Trésorerie d'Angoulême Municipale et Amendes Cité administrative Bât A BP 81041 16003 ANGOULEME CEDEX.

Les prestations de la Librairie Cosmopolite seront rendues à titre gracieux.

Article 4 : Obligation de GrandAngoulême

GrandAngoulême fournira les billets sur les quantités suivantes à la Librairie Cosmopolite ainsi qu'un document de contrôle de vente fourni par le Trésorier d'Angoulême Municipale:

Date	Horaire	Lieu	Spectacle	Cie	Plein tarif	Tarif réduit
13-mars	20h30	Salle des fêtes Voeuil-et-Giget	Avec	David Sire	50	50
15-mars	17h	Salle des fêtes Jauldes	Croque-morts chanteurs	Firmin & Hector	50	50
16-mars	20h30	Salle des fêtes Brie	Walter mon ami 1 peu étrange	meilleur des mondes	50	50
17-mars	20h30	Salle des fêtes Asnières-sur-Nouère	Noire	Tania de Montaigne	50	50
18-mars	20h30	Salle des fêtes Marsac	Bakéké	Fabrizio Rosselli	50	50
19-mars	20h30	Salle des fêtes Mouthiers-sur-Boëme	Hakanai	Adrien M & Claire B	50	50
22-mars	17h	Salle des fêtes Jauldes	La petite histoire qui va te faire flipper ta race (tellement qu'elle fait peur)	Typhus Bronx	50	50
23-mars	19h30	Salle des fêtes Balzac	A table, chez nous, on ne parlait pas	Théâtre irruptionnel	50	50
25-mars	20h30	Esplanade de la salle des fêtes Champniers	Baltringue	Cirque Plein d'air	50	50

29-mars	17h	Salle des fêtes Champniers	Evidences Inconnues	Cie Boom	Rode	50	50
----------------	-----	-------------------------------	---------------------	-------------	------	----	----

GrandAngoulême s'engage a mentionné la Librairie Cosmopolite sur l'ensemble de ses outils de communication (livrets, flyers et affiches).

MANDAT POUR L'ENCAISSEMENT DU PRODUIT DES RECETTES DE LA BILLETTERIE DU FESTIVAL MARS EN BRACONNE 2020

En application de l'article L1611-7-1 du CGCT, GrandAngoulême donne mandat à la Librairie Cosmopolite d'encaisser le produit des recettes de la billetterie mise à disposition par GrandAngoulême pour le festival Mars en Braconne 2020 dans les conditions et selon les modalités fixées par le présent titre.

Article 5 : Nature des opérations, objet du présent mandat

Au titre de la gestion de la billetterie de Mars en Braconne 2020 sur les spectacles payants sus-cités qui lui est confiée, mandat est donné à la Librairie Cosmopolite, qui l'accepte et s'y oblige, aux fins de :

- encaisser le produit des recettes résultant de la vente des billets fournis par GrandAngoulême sur la période du 10 février au 29 mars 2020, sur la base des tarifs délibérés par GrandAngoulême et de la présente convention ;
- restituer au plus tard le 6 avril 2020 l'ensemble des recettes ainsi que les souches et billets invendus qu'il adressera au comptable de GrandAngoulême, à la Trésorerie d'Angoulême Municipale et Amendes Cité administrative Bât A BP 81041 16003 ANGOULEME CEDEX

Article 6 : Information du comptable du GrandAngoulême

Un exemplaire de la présente convention, ainsi que tout avenant intéressant le présent mandat, est communiqué au Trésorier dès sa signature par les parties.

Toute difficulté dans l'application du présent mandat est signalée par GrandAngoulême au Trésorier d'Angoulême municipale.

Article 7 : Durée

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties et ce, jusqu'au 31 mars 2020.

Article 8 – Modifications

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-

ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er} des présentes.

Article 9 – Résiliation

La présente convention sera résiliée de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par une autre, d'une ou plusieurs de ses actions contenues dans ses diverses clauses.

Cette résiliation ne deviendra effective que 7 jours après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement constitutif d'un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense par la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sans préjudice des dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de la résiliation anticipée du contrat.

Article 14 : différends-Litiges

14.1 – Différend

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

14.2 – Litige

En cas de désaccord persistant, les parties conviennent que le litige sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à Angoulême, le

En 2 exemplaires originaux

Après avis conforme du comptable public, Monsieur Damien Thomas, en date du

Le Trésorier municipal d'Angoulême

Pour La Librairie Cosmopolite

Pour GrandAngoulême

Le Vice-Président

Gérard DEZIER